

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B78 vers B			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Pratique				
	Simulateur				
	Heures en supplément				
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L. 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-B78B-01-0418



EDISER



Informations

Formation 7h
B(78) vers B

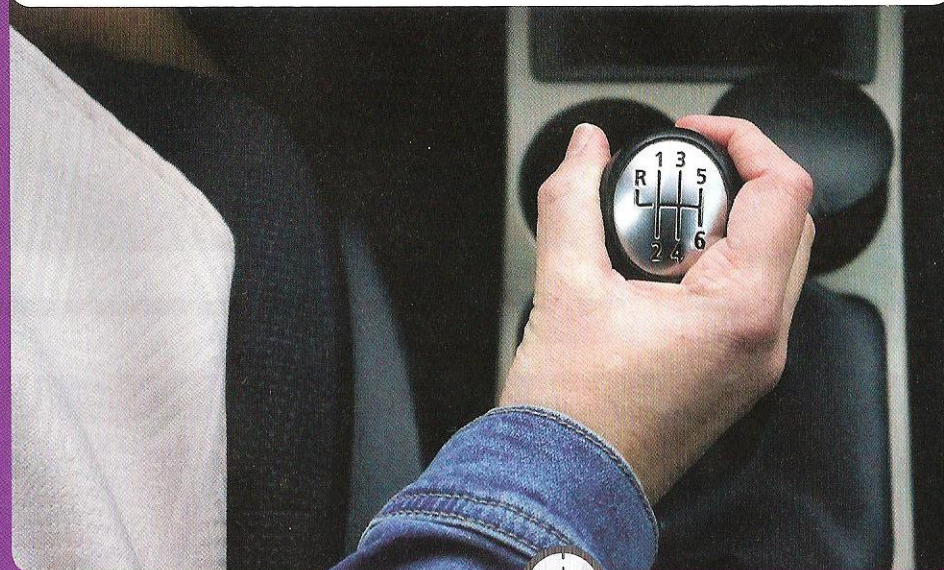


EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

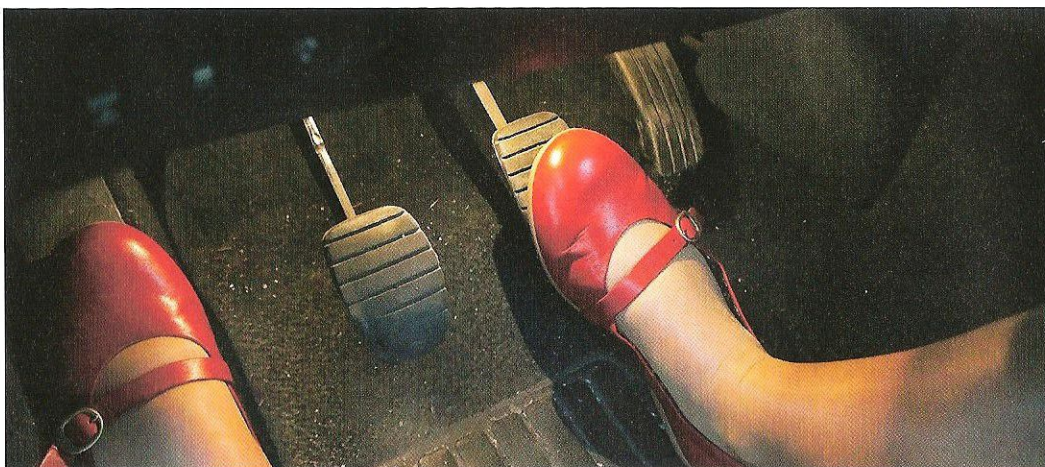
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	- Catégorie B, à changement de vitesses manuel. - Appartenant à l'établissement.
Enseignement	- La formation est pratique et individuelle. - Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. - La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. - Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. - Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Raison sociale de l'établissement : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIRET ou SIRET : _____
 Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

Attestation : _____

Nom du titulaire : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Adresse : _____

Date d'obtention du permis de conduire : _____
 à l'issue de la formation, pour des raisons non médicales : _____

N° du permis de conduire : _____
 A compter de la date de la formation complétera le dossier requis pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire sans avoir de changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation : _____

Cachet de l'établissement : _____
 ayant dispensé la formation : _____

Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Exemple blanc Préfecture Exemple blanc Enseignant Exemple rose Établissement

AVERTISSEMENT : La délivrance de la présente attestation n'est autorisée à conduire un véhicule de la catégorie B de permis de conduire sans avoir de changement de vitesses manuel à compter du jour où il est en possession du titre de conducteur définitif correspondant.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

9 11 1091
14 204209

13566000001

10 11 12

13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

10.01.13 19.01.13 0

30.35 40.42 43.78

1. Point 2. Point 3. Point 4. Point 5. Point 6. Point 7. Point 8. Point 9. Point 10. Point 11. Point 12. Point 13. Point 14. Point 15. Point 16. Point 17. Point 18. Point 19. Point 20. Point 21. Point 22. Point 23. Point 24. Point 25. Point 26. Point 27. Point 28. Point 29. Point 30. Point 31. Point 32. Point 33. Point 34. Point 35. Point 36. Point 37. Point 38. Point 39. Point 40. Point 41. Point 42. Point 43. Point 44. Point 45. Point 46. Point 47. Point 48. Point 49. Point 50. Point 51. Point 52. Point 53. Point 54. Point 55. Point 56. Point 57. Point 58. Point 59. Point 60. Point 61. Point 62. Point 63. Point 64. Point 65. Point 66. Point 67. Point 68. Point 69. Point 70. Point 71. Point 72. Point 73. Point 74. Point 75. Point 76. Point 77. Point 78. Point 79. Point 80. Point 81. Point 82. Point 83. Point 84. Point 85. Point 86. Point 87. Point 88. Point 89. Point 90. Point 91. Point 92. Point 93. Point 94. Point 95. Point 96. Point 97. Point 98. Point 99. Point 100.